



ANNEE UNIVERSITAIRE 2018/2019

FORMULAIRE DE DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE ET DU PARCOURS ANTERIEUR POUR UNE ADMISSION A LA FORMATION A L'HABILITATION A L'EXERCICE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE EN SON NOM PROPRE (HMONP)

Je, soussigné(e),, candidat(e) à l'admission à la formation HMONP à l'ENSAPM, déclare avoir pris connaissance des dispositions énoncées ci-après et demande la validation des acquis de mon expérience et de mon parcours antérieur.

La validation des expériences professionnelles et d'acquis personnels permet à toute personne engagée dans la vie active, de faire reconnaître les acquis de son expérience et de son parcours antérieur. Les éléments pouvant être pris en compte concernent toutes les expériences professionnelles acquises au cours d'une activité salariée ou non, à l'exception des stages obligatoires effectués dans le cadre des études d'architecture.

Conditions à remplir :

- être titulaire du DEA (Diplôme d'État d'Architecte) ou diplôme équivalent ;
- avoir acquis une expérience professionnelle régie par le code du travail significative (au regard du répertoire des objectifs de la formation) dans une ou plusieurs structures architecture en situation de maîtrise d'œuvre chez un architecte en France (et/ou en partie à l'étranger) ;
- les expériences professionnelles effectuées pendant les études pourront éventuellement être prises en compte à l'exclusion des stages obligatoires.

Pour chaque candidat, la validation des acquis de l'expérience se fait par les membres de la Commission d'admission HMONP sur la base de l'examen du dossier remis lors de l'admission. Ainsi, pour chaque expérience professionnelle, il sera examiné le niveau de responsabilité, la durée du contrat de travail et le salaire alloué.

Ce dossier doit comprendre :

- la demande d'admission remplie et signée;

/ École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais

- un CV retraçant les différentes expériences professionnelles salariées ou libérales, précisant les compétences exercées, les apprentissages réalisés, le niveau de responsabilité, accompagné des justificatifs nécessaires et leur traduction le cas échéant;
- une note synthétique (2 pages A4 maximum) comportant une analyse personnelle de votre parcours, des missions effectuées et des acquis obtenus (en lien avec le CV et le répertoire des objectifs de la formation), la présentation de votre projet professionnel, vos objectifs et le délai prévu, une argumentation motivant la ou les demandes de dispenses ;
- un portfolio (10 pages maximum) des travaux personnels
- pièces à joindre au dossier : la copie du diplôme d'architecte ou titre équivalent, photocopies des contrats de travail, certificat de l'employeur attestant les missions effectuées et leurs périodes, bulletins de salaires, attestation URSAFF, etc. tous documents susceptibles d'éclairer la commission sur la nature et le niveau des connaissances acquises.
- une lettre de l'employeur précisant qu'il a pris connaissance du calendrier de la formation et des obligations de présence incombant au candidat en cas de non-exonération de cours par la commission

DISPENSE SOUHAITEE PAR LE CANDIDAT

Une demande de dispense de mise en situation professionnelle est possible si vous pouvez justifier d'une expérience professionnelle (régie par le code du travail) significative dans une ou plusieurs structures architecture en situation de maîtrise d'œuvre chez un architecte en France (et/ou en partie à l'étranger), à l'exception des stages obligatoires effectués dans le cadre des études d'architecture.

Une dispense de certains enseignements théoriques est également possible.

← (cocher les cases pour lesquelles la dispense est souhaitée)
↓

	AVIS DE LA COMMISSION HMONP
Dispense de la mise en situation professionnelle	
<i>Dispense des enseignements suivants</i>	
Architecte maître d'œuvre, une activité réglementée (principes et organisation de la profession en France et en Europe : Ordre, Syndicats, Associations)	
Architecte maître d'œuvre, une activité responsable (fondements et principes des responsabilités professionnelles)	
Environnement professionnel européen & international (exercer à l'international)	
Responsabilités & assurances de l'architecte maître d'œuvre	
Architecte maître d'œuvre, une activité protégée (protection du titre, de l'activité et de l'œuvre)	
Contexte de l'immobilier & les intervenants en marchés publics et privés	
Engagement contractuel en marchés privés	
Engagement contractuel en marchés publics	
Organisation & suivi de chantier	
Principes du droit de l'urbanisme, de la construction et de l'environnement (permis de construire)	
Constructions existantes : démarches, interventions et confrontation à la réglementation	
Réglementation contre l'incendie et loi sur l'accessibilité	
Qualité environnementale & réglementation thermique	
La réglementation, entre politique et responsabilité	
Penser l'évolution des « règles de l'art »	
L'architecte, la norme et la création	
Impacts des logiques d'investissement & de promotion immobilière sur la conception architecturale	
L'entreprise libérale d'architecture : identification et enjeux	
Gestion comptable & financière de l'agence d'architecture	
Economie du projet d'architecture	
L'entreprise libérale d'architecture, le droit social du travail et la communication	
Gestion des archives de l'agence	
Séminaire de clôture	

Pour être recevable, ce formulaire doit être accompagné du formulaire de demande d'admission

Le dossier complet doit être envoyé **PAR COURRIER** avant la date limite du **25 juin 2018**, le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE Paris Malaquais
HMONP
14 Rue Bonaparte 75272 PARIS CEDEX 06

Fait à :

le :

Signature :